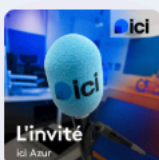


À retrouver dans l'émission



L'INVITÉ D'ICI MATIN

Du lundi au vendredi dès 7h40

De [ici Azur](#)

[ici Azur](#)

Alpes-Maritimes

De [ici Azur](#)

Samedi 8 février 2025 à 8:15 - Mis
à jour le samedi 8 février 2025 à
18:27

Par [ici Azur](#)



Il aura fallu 10 ans pour que l'activité physique adaptée soit remboursée par la Sécurité sociale pour les personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires. Un combat mené par des expérimentations sur la Côte d'Azur et également par notre invité, Stéphane Diagana, ex athlète international.



Stéphane Diagana. © Radio France - Justine Leclercq

Depuis 2014, des expérimentations sont menées pour prouver [les bienfaits de l'activité physique adaptée à but thérapeutique](#) pour les personnes atteintes de maladies du cœur. Dans cinq régions, 466 personnes ont été suivies explique, l'ancien champion d'athlétisme **Stéphane Diagana** est le résultat parle de lui même sur 5 mois de prise en charge, les économies réalisées pour 466 personnes sont de 1,5 millions d'euros. Car grâce à l'activité adaptée, on consulte moins les médecins, on prend moins de médicaments et on coûte donc moins cher à **la Sécurité Sociale** démontre Stéphane Diagana, initiateur du [programme les As du Coeur](#) avec [Sport Azur Santé](#).